



PROCES VERBAL Du CONSEIL MUNICIPAL Du 11 Avril 2023 à 18 h15

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni le onze avril deux mille vingt-trois à 18 h 15, dans la Salle de la Mairie, sous la Présidence de Mme Isabelle DALADIER Maire, suivant la convocation adressée le 3 avril 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie

Présents : Isabelle DALADIER, Cyril BRUSCOLINI, Patricia LISPAL, Annie MEUNIER, Mireille FARESSSE, Patricia BEYSSON, Frédéric ANGOT, Pierrette MEYER, Frédéric DARRIBAU, Julien CHALAYE

Procurations : Bernard SCULFORT, Marie Christine ANDRIEU, Gilles GASQ, Katia VESSIOT et Pascal MARCHESINI qui donnent respectivement procuration à Patricia LISPAL, Annie MEUNIER, Isabelle DALADIER, Julien CHALAYE et Patricia BEYSSON

Secrétaire de Séance : Pierrette MEYER

Madame le Maire remercie les membres d'avoir répondu présent à ce Conseil.

Madame le Maire procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 21 Février 2023 à l'approbation des élus.

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour

VOTE DES TAXES

Mme Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

A savoir :

Taxe foncière bâti	31.91 %
Taxe foncière non bâti	42.67 %
Taxe d'habitation	7.90 %

Elle indique que le produit fiscal attendu s'élève à : 398 104 €

Et propose au conseil de ne pas les modifier.

Le Conseil approuve par :

15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

VOTE DU BUDGET 2023 - Caisse des Ecoles

Mme le Maire présente le budget prévisionnel de l'exercice 2023 de la Caisse des Ecoles. Celui-ci s'élève à 44 615.41 €

Le Conseil approuve par :

15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme le Maire donne lecture des 4 demandes reçues en Mairie et demande au Conseil de les étudier.

Le Conseil, par 13 voix « pour » et 2 voix « abstention » décide d'allouer la subvention suivante :

Association de CHASSE :	1.000 €
-------------------------	---------

Le Conseil vote à l'unanimité pour les subventions suivantes :

BOULE Camaret/Travaillan :	300 €
Amicale Laïque Ecole :	2 970 €
TFC Travaillan Football Club :	2.000 €

VOTE DU BUDGET 2023 - Mairie

Mme le Maire présente le budget de l'exercice 2023 de la MAIRIE.

Celui-ci, est conforme aux décisions des commissions travaux et finances du 24 février et 21 mars 2023.

Section de fonctionnement en équilibre :	925 035.45 €
Section d'investissement en suréquilibre :	
Dépenses	264 626.52 €
Excédent :	<u>342 618.12 €</u>
Total :	607 244.64 €

Soit un budget total de 1 532 280.09 €

Madame le Maire indique les principales dépenses qui sont :

Condamnation Vallis Habitat (492 000 € sur 2 exercices)	246 000 €
Participation construction Caserne de Pompiers Intercommunale	3 750 €

Appareils de fitness	6 786 €
Remplacement tourniquet aire de jeux	2 300 €
Clôture stade de foot	8 640 €
Réfection du mur du cimetière	12 000 €
Remplacement radiateurs salle des fêtes – vestiaires	6 528 €
Rénovation acoustique Cantine	8 000 €
Etude schéma eaux pluviales	5 000 €
Autolaveuse a batterie	3 000 €
Tables de piquenique	3 800 €
Tables pliantes	1 848 €
Rénovation acoustique Salle du Conseil	8 700 €
Procédure de reprise des concessions en état d'abandon	15 000 €
Divers logiciels	9 000 €
Opération déshumidification logement communal	14 000 €
Remplacement alarme Salle des fêtes (fibre)	2 300 €
Plateforme alu pour services techniques	800 €
Travaux Divers ECOLE	
Films anti-chaueur	5 200 €
Réfection sanitaires Maternelle (Etude + travaux)	69 600 €
Mobilier	1 000 €
Remboursement des emprunts	31 000 €

Elle précise également les recettes :

Montant minimum du prix de vente du terrain, estimé par le service des domaines	492 000 €
FCTVA	15 500 €
Subvention dans le cadre des travaux	30 000 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	39 742 €

Le Conseil approuve par :

15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR LITIGE ET CONTENTIEUX : Dossier Vallis Habitat

Mme le Maire rappelle le contentieux qui oppose la commune à l'Office Public de l'habitat : Vallis Habitat.

En application des articles L 2321-29 et R 2321-2 du CGCT,

Par principe de prudence, il doit être constitué une provision dès qu'un risque est susceptible de conduire la collectivité à verser à un tiers une somme significative.

En première instance, les conclusions du Tribunal Judiciaire établissent le coût à 491 333.38 €.

Considérant que la Mairie a fait appel,

Etant donné que le dénouement pourrait intervenir en 2024.

Il est proposé de constituer une provision pour risque en se basant sur le montant de 492 000 € en le fractionnant sur 2 années. 50 % en 2023 et 50 % pour 2024.

Après en avoir débattu,
Le Conseil décide par
12 voix « pour », 0 voix « contre », 3 voix « abstention »

De constituer sur l'exercice 2023 une provision pour risque d'un montant de
246 000 € et ouvrir les crédits nécessaires

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire indique que le logement communal sis 7 Place Jean Moulin va se libérer fin avril.

La locataire actuellement en place quitte le logement.

Elle précise que les personnes intéressées par ledit logement, peuvent postuler. Il convient de se rapprocher de la Mairie afin de constituer un dossier. A ce jour 1 demande a été déposée.

Mme le Maire informe le Conseil avoir reçu une invitation du Sénateur Jean Baptiste BLANC pour le dimanche 30 juillet prochain à 21h30 pour « les musicales du Lubéron ». Ne pouvant s'y rendre, elle propose cette invitation pour 2 personnes.

Mme le Maire indique avoir reçu une invitation de la Mairie de Gordes pour un gala privé le samedi 29 avril à 20h. Indisponible ce jour-là, elle demande au Conseil si quelqu'un peut la représenter.

Mme le Maire indique, que dans le cadre du bicentenaire de la naissance de Jean Henri Fabre, sera mis en place des balades en scène. Ces balades se font en Juillet, d'une durée d'environ 1h30, avec des comédiens et des musiciens, sous forme ludique et culturelle. Elle indique que chaque commune de la CCAOP est concernée, pour Travaillan, la date est fixée au 11 juillet à partir de 18h30.

Elle précise que pour la commune c'est gratuit. A l'arrivée, un chapeau sera proposé pour des participations libres. Précise que la Mairie offrira un apéritif.

Mme le Maire indique avoir été saisie pour une cession d'une partie d'un chemin rural qui longe et traverse les vignes du demandeur. Elle indique que la superficie concernée représente environ 14 ares 90 ca. Précise que les frais seront pris en charge par l'exploitant. Un piquetage devra être réalisé. Le Conseil sera sollicité lorsque tous les éléments seront connus.

Mme le Maire rappelle le rendez-vous à la Salle des Fêtes le jeudi 13 avril à 18h30 avec la Gendarmerie. Toutes les personnes intéressées peuvent s'y rendre.

Mireille FARESSSE demande ce qu'il en est de la construction qui paraît très importante en bordure de la RD 93. Patricia LISPAL indique qu'un permis de construire a été accordé. Mme le Maire précise qu'un contrôle sera effectué préalablement à la délivrance du certificat de conformité.

Frédéric DARRIBAU demande quand et où sera fixé le défibrillateur devant l'école. Cyril BRUSCOLINI répond que lors de la vérification de l'appareil celui-ci été trempé. Il a été séché, il sera repositionné prochainement a couvert, afin d'éviter un nouvel incident.

Annie MEUNIER demande si le panier de basket est prévu pour l'école. Elle précise qu'il a été demandé un panier sur pied. Mme le Maire répond que la dépense est prévue, il n'avait pas été précisé que ce matériel ne devait pas être fixé au mur.

Annie MEUNIER indique que les pièces du jeu d'échec géant ne sont pas transportables pour les enfants. Mme le Maire indique que la Mairie n'a pas été informée. Les pièces étant lestées contre le mistral. L'agent pourra y remédier.

Frédéric DARRIBAU indique que la haie a été rasée Chemin de Sainte Cécile. Annie MEUNIER précise qu'il persiste des ronces. Mme le Maire indique que celles-ci seront coupées.

Frédéric DARRIBAU indique que des personnes se sont introduites avec des vélos dans le cimetière. Les cyclistes étaient en recherche d'eau.

Frédéric DARRIBAU indique que devant l'école la poubelle n'a pas été vidée depuis environ 3 semaines. Mme le Maire répond que l'agent a été avisé.

Annie MEUNIER demande à ce que soit repeinte la porte de la bibliothèque. Mme le Maire répond qu'il est prévu de refaire sa mise au propre. Elle précise également que la porte du logement communal qui va se libérer à des problèmes de serrure, des devis sont demandés pour le remplacement complet par une porte en PVC.

Mireille FARESE demande où en sont les dossiers relatifs aux projets photovoltaïques. Patricia LISPAL répond que le dossier de Mr BRUNEL est toujours en cours par le service instructeur de la CCAOP suite aux pièces complémentaires déposées. Quant au dossier BARNIER, le recours déposé par le SMEA est en cours au tribunal.

Frédéric DARRIBAU demande si la révision/modification du PLU est programmée. Mme le Maire répond que ce projet n'est pas d'actualité, il convient au préalable de régler tous les dossiers en cours.

Mme le Maire indique que la piste du Plan de Dieu de la BA 115 sera remise en état par les services du Ministère de la Défense. Celle-ci est amenée à être plus utilisée à l'avenir.

Mme le Maire rappelle la cérémonie en hommage aux pilotes du 22 avril à 10h à la Stèle. Patricia LISPAL précise que l'accès se fera uniquement par la RD 23.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 20 heures 30.

Vu par nous, Isabelle DALADIER, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 12 avril 2023 conformément aux prescriptions de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité.

Secrétaire de séance
Pierrette MEYER

Travaillan le 12 Avril 2023
Isabelle DALADIER, Maire

